

COMMUNIQUE DE PRESSE

Label DD&RS : Comité de labellisation et assemblée plénière des parties prenantes

Le **17 janvier 2017** au matin s'est réuni pour la troisième fois le **comité de labellisation du « Label DD&RS »** (Développement Durable et Responsabilité Sociétale). Aux côtés des représentants des établissements d'enseignement supérieur, la CGE, la CPU, le CIRSES, le REFEDD, le MENESR, le MEEM ont pris part aux délibérations.

Le label valorise l'engagement des établissements en matière de développement durable et de responsabilité sociétale sur la base d'un référentiel commun portant sur cinq axes : gouvernance, formation, recherche, gestion environnementale, politique sociale et ancrage territorial.

Le comité de labellisation a examiné la dernière candidature de la session d'été 2016 : le Label DD&RS a été attribué pour une durée de 4 ans à **Toulouse Business School**.

Cette candidature s'ajoute aux trois autres labellisations qui ont eu lieu en décembre 2016 : l'Ecole des Mines de Saint-Etienne, l'Institut Supérieure de Mécanique de Paris et Télécom Bretagne.

Ce comité a également été l'occasion de passer en revue les évolutions nécessaires du jeune processus de labellisation et de les valider de manière collective avant de les présenter publiquement lors de l'Assemblée plénière des parties prenantes.

L'Assemblée plénière des parties prenantes du Label DD&RS a eu lieu l'après-midi du 17 janvier 2017. Les deux co-présidents du comité de labellisation : Lionel VINOUR de l'Université de Poitiers et Leïla KEBIR de l'EIVP ont présenté le Label DD&RS, les 14 établissements labellisés en 2016 et les évolutions à venir du processus de labellisation à un large éventail de parties prenantes. Etaient représentés : des acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR, MEEM, CGE, CPU, établissements, CIRSES, CNOUS, UNEF, FAGE, REFEDD, CTI...), des acteurs socio-économiques (CDC, VEOLIA, EIFFAGE, CPME, réseaux d'entreprises...) et des acteurs de la société civile (Comité 21, Campus Responsable, ISF...) soient près de 80 personnes présentes.

A été évoqué à propos des évolutions du processus de labellisation qui seront à prendre en compte pour le prochain dépôt de candidature (été 2017) :

- Une référence explicite au seuil réglementaire pour candidater au label.
- Le traitement spécifique des établissements résultant d'une fusion d'établissements labellisés
- Le cas particulier des renouvellements de label des écoles d'ingénieur internes aux universités.

L'après-midi a également été l'occasion de **partager des retours d'expérience d'établissements labellisés**. Barbara HADDOU pour **Audencia Business School** a mis en avant l'intérêt du Label DD&RS pour mettre en œuvre une démarche RSE équilibrée entre la gouvernance, la formation, la recherche, la politique sociale et la gestion environnementale de l'école. La force du Label réside également selon elle dans l'audit par les pairs qui permet de disposer de retours d'expérience enrichissants et d'échanger entre initiés tout en intégrant des étudiants ayant une vision complémentaire.

Stéphane BRETTE pour **l'Université Paris Nanterre encourage les universités qui renseignent rigoureusement le référentiel d'autoévaluation DD&RS à candidater à la labellisation**, selon lui la majorité d'entre elles pourrait effectivement obtenir le label. De telles candidatures marqueraient un engagement fort des universités envers ces enjeux et permettrait de renforcer la dynamique indispensable de transformation de l'enseignement supérieur. Le fait d'être labellisé permet de valoriser l'engagement de l'établissement vis-à-vis des partenaires, notamment ceux du territoire, de faciliter le développement de projets communs et l'émulation dans ce domaine.

Que représente le label DD&RS pour les entreprises ? A cette question, Sarah Lavaux, pour la direction développement durable et innovation transverse d'**EIFFAGE**, répond que l'attente de son entreprise est de s'assurer de pouvoir recruter des jeunes diplômés disposant d'une culture du développement durable et de la responsabilité sociétale voire d'une double compétence, urbanisme durable par exemple. Il s'agit aussi, pour son entreprise, de repérer les établissements avec lesquels lancer des projets de chaire de recherche en ouvrant les collaborations aux universités au-delà du parrainage traditionnel avec les écoles.

Paris, le 18 janvier 2017

Elle cite la chaire d'entreprise BEGI- Biodiversité, Environnement et Grandes Infrastructures-avec l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne sur laquelle est adossé le master Bioterre. Nicolas Lecuy, Responsable des relations écoles et universités de **Veolia**, met quant à lui en avant l'importance de l'adéquation entre les jeunes diplômés intéressés pour rejoindre les équipes de Veolia et sa nouvelle signature qui traduit sa vocation de « Ressourcer le monde ». Il pointe aussi l'intérêt pour son entreprise d'engager des relations renforcées (des enjeux d'attractivité, de recherche ou commerciaux) avec des établissements qui partagent les mêmes ambitions sociétales que son entreprise : la relation est plus évidente !

Les nombreux échanges avec la salle ont montré l'intérêt des établissements à se lancer dans la démarche, pour certains dès 2017.

Enfin, il a été précisé que le dispositif intéressait nos partenaires européens. Plusieurs échanges ont déjà eu lieu et une présentation sera faite mi-février auprès des établissements belges.

La prochaine réunion du comité de labellisation est prévue aux alentours du 15 mai 2017. Le dépôt des candidatures pour la prochaine session sera ouverte à partir du 6 mars 2017 : www.label-ddrs.org

Le Comité de Labellisation



Le dispositif de labellisation « Label DD&RS » s'inscrit dans la lignée de l'art. 55 du Grenelle 1 de l'environnement, en réponse à la feuille de route de la Conférence environnementale 2013 et au nombre des initiatives internationales rassemblées sur la plate-forme www.sustainabilityperformance.org.

Le label DD&RS permet de valoriser nationalement et internationalement au meilleur rapport bénéfices/coûts les démarches de **développement durable et de responsabilité sociétale** des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de monter en compétences au sein d'un collectif d'établissements engagés.

Le Comité de labellisation est composé d'un groupe de pairs et d'un groupe d'étudiants agissant en qualité d'auditeurs du label DD&RS, du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de la Conférence des Grandes Ecoles, de la Conférence des Présidents d'Universités, du Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable et de l'opérateur du label, CIRSES - Collectif pour l'Intégration du développement durable et de la Responsabilité Sociétale dans l'Enseignement Supérieur - qui assure la gestion administrative du dispositif.